

## Délibération N°7

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	<b>25</b>
PRESENTS :	<b>24</b>
VOTANTS :	<b>25</b>

**OBJET :**

**Territoire d'Industrie –  
Candidature de la  
Communauté de  
Communes du Pays de  
Lapalisse.**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Vingt Huit Septembre à 19 heures 30**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 22 Septembre 2023 s'est  
réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance  
ordinaire publique

sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES.  
M. BODIN. Mme PERICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir de  
Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à M. HANGARD

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique qu'une procédure de  
candidature à la labellisation Territoires d'Industrie a été lancée  
pour les années 2023-2027 ; elle se clôturait le 22 septembre  
2023.

La Communauté de Communes du Pays de Lapalisse  
jouxte le Territoire d'Industrie de RIOM-VICHY, et c'est  
naturellement que Monsieur le Président a demandé le  
rattachement de l'EPCI au territoire existant, modifiant ainsi le  
périmètre.

Le territoire du Pays de LAPALISSE développe son  
économie, et les entreprises industrielles présentes sont  
importantes. La collectivité adhère depuis de nombreuses  
années au Pôle Métropolitain, afin d'avoir une réflexion  
d'ensemble sur un territoire plus large. Elle a décidé, lors du  
dernier conseil, d'adopter le manifeste pour une stratégie  
industrielle territoriale au sein du Pôle Métropolitain et donc de  
s'engager à coopérer entre territoires afin d'assurer une  
stratégie industrielle lisible et ancrée sur le Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne, à favoriser l'accueil et le  
développement des projets industriels et à faciliter le  
renforcement des compétences par le biais de la formation  
initiale et continue.

La candidature auprès du Territoire d'Industrie a été réalisée dans cette logique de coopération entre territoires ; les EPCI présents au sein de ce territoire ont accepté de modifier leur périmètre en conséquence.

La stratégie du Territoire d'Industrie se développe autour de 4 axes :

- lever les freins au recrutement
- accélérer la transition écologique et énergétique
- faire des territoires des écosystèmes d'innovation
- mobiliser un foncier industriel adapté.

La Présidence du Territoire d'Industrie de Riom-VICHY est assurée conjointement par M. François LIGIER, PDG de LIGIER GROUP et M. Frédéric BONNICHON Président de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider la candidature de la communauté de Communes du Pays de LAPALISSE pour intégrer le périmètre du TERRITOIRE D'INDUSTRIE de RIOM-VICHY, et de le désigner comme représentant de l'EPCI, et de désigner Monsieur Alain LASSALLE comme suppléant.

Le Conseil, entendu les explication de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à soutenir la candidature du Territoire d'Industrie RIOM-VICHY, modifiant son périmètre par l'intégration de la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE
- de désigner Monsieur Jacques de CHABANNES pour représenter l'EPCI au sein de cette instance, et Monsieur Alain LASSALLE pour le suppléer en cas d'indisponibilité.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"~~

Le Président,  
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"~~

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 11 OCT. 2023  
Publié ou Notifié  
le : 29 SEP. 2023  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :